

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VITRAL

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: VITRAL
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Utilisations identifiées:
Nettoyant vitres et surfaces modernes
- Utilisations non recommandées:
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: HYPROS SA
Chemin du Pont du centenaire 144
CH-1228 Plan-les-Ouates
Tél.: 0041 22 338 35 00 - Fax: 00 41 22 338 35 01
Mail: hypros@hypros.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: N° d'appel d'urgence Tox Info Suisse : 145
1. 5. Formule: 191396
1. 6. N° code du produit: P5010565

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

Contient du Propane-2-ol

2. 2. 2. Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 2. 4. Intervention:

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2. 2. 5. Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 6. Elimination:

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

2. 4. Autres dangers:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VITRAL

Version: 3

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
- N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25
- Conc. (% pds) : $15 < C \leq 20$
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319
- Divers :
VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 650
 - 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol
- N° Id: 603-064-00-3 - N° CE: 203-539-1 - N° CAS: 107-98-2
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457435-35
- Conc. (% pds) : $1 < C \leq 5$
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336
- Divers :
VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m³ = 568

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
- 4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
 - 4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
 - 4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
 - 4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
 - 4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
- 4. 2. 1. Inhalation: Non déterminée.
 - 4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
 - 4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
 - 4. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5. 1. Moyens d'extinction: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, sable, terre.
- 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Risque d'incendie au dessus d'une température de 35°C
- 5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
- 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
- 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VITRAL

Version: 3

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas rejeter le produit pur.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Ne pas fumer pendant l'utilisation.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Température maximum de manipulation: 35°C
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir hors de portée des enfants. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Incompatible avec des agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Utilisation professionnelle

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol : VME ppm = 250 - VME mg/m ³ = 650 • 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol : VME ppm = 100 - VME mg/m ³ = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m ³ = 568
----------------------------------	--

propane-2-ol; alcool isopropylique: VLE ppm=400 - VLE mg/m³=980

Composants avec DNEL (indications FDS Fournisseurs)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 888 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 500 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 319 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 89 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 26 mg/kg p.c. /jour

1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation: 553,5 mg/m³

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 50,6 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 369 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 18,1 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 43,9 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 3,3 mg/kg p.c. /jour

8. 1. 2. Indice biologique:

Composant avec PNEC (indications FDS Fournisseurs)

propane-2-ol No.-CAS 67-63-0

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VITRAL

Version: 3

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

Eau douce: 140,9 mg/l
Eau de mer: 140,9 mg/l
Libérations intermittentes: 140,9 mg/l
Sédiment: 552 mg/kg poids sec
Sol: 28 mg/kg
Empoisonnement secondaire: 160 mg/kg aliment

1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2
Eau douce: 10 mg/l
Eau de mer: 1 mg/l
Libérations intermittentes: 100 mg/l
STP: 100 mg/l
Sédiment d'eau douce: 52,3 mg/kg poids sec
Sédiment marin: 5,2 mg/kg poids sec
Sol: 4,59 mg/kg poids sec

8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
8. 2. 2. Protection des mains: Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants
8. 2. 4. Protection des yeux: Lunettes de protection
8. 2. 5. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): 1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2
INRS (FR), Désignation de la peau:
Peut être absorbé à travers la peau
8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.
Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:
9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: Bleu
9. 1. 3. Odeur: alcoolique
9. 1. 4. PH: Pur à 20°C: 8,66
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: 36°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0,98 +/- 0,02 à 20°C
9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: Non applicable.
9. 2. 2. Liposolubilité: Non applicable.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VITRAL

Version: 3

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

9. 3. Autres données: % COV: 19%

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles.
10. 5. Matières incompatibles: Oxydants forts. Amines, Aldéhydes, Alcanolamines, Alcalis, Acides forts
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: propane-2-ol No.-CAS 67-63-0
CL50: > 25 mg/l (Rat; 6 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)
- 1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2
CL50: > 25,8 mg/l (Rat; 6 h)
11. 2. 2. Contact avec la peau: propane-2-ol No.-CAS 67-63-0
DL50: 13900 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)
Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404) Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.
- 1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2
DL50: > 2000 mg/kg (Lapin)
Pas d'irritation de la peau (Lapin; 4 h) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.)
11. 2. 3. Contact avec les yeux: propane-2-ol No.-CAS 67-63-0
Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405) Éclabousses dans les yeux peut causer la douleur forte. La vapeur agit irritante.
- 1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2
Pas d'irritation des yeux (Lapin) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.5.)
11. 2. 4. Ingestion: propane-2-ol No.-CAS 67-63-0
DL50: 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)
- 1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2
DL50: 4016 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.)
L'ingestion peut causer la dépression du système nerveux central.
11. 3. Sensibilisation: Non sensibilisant
11. 4. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: Exposition unique
propane-2-ol No.-CAS 67-63-0
Inhalation: Organes cibles: Système nerveux central
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2
Inhalation: Organes cibles: Système nerveux central
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Exposition répétée
propane-2-ol No.-CAS 67-63-0
Remarque: Les études portant sur l'inhalation et exposition répétées ont démontré des effets dans les organes cibles des rats mâles (les reins) et des souris mâles et femelles (thyroïde) suite aux mécanismes d'action qui ne sont pas pertinents aux êtres humains.
- 1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2
Remarque: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VITRAL

Version: 3

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

11. 5. Effet(s) spécifique(s): La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1993
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient du propane-2-ol et du 1-méthoxy-2-propanol)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14. 3. 2. Groupe d'emballage: III
14. 3. 3. Code TREM-CARD: 30
14. 3. 4. Étiquettes ADR/RID: 3
14. 3. 5. Code danger: 30
14. 3. 6. Code de classification et dispositions spéciales: F1 274 601 640E
14. 3. 7. Instructions d'emballage: P001 IBC03 LP01 R001
14. 3. 8. Code de restriction en tunnels: D/E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: 3
14. 4. 2. Groupe d'emballage: III
14. 4. 3. Polluant marin: Non
14. 4. 4. N° FS: F-E, S-E
14. 4. 5. Étiquette(s) IMDG: 3
14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3
14. 5. 2. Groupe d'emballage: III
14. 5. 3. Étiquettes ICAO/IATA: 3
14. 5. 4. Avis ou remarques: Aéronef passager et cargo

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

VITRAL

Version: 3

Date de révision: 23/08/18

RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

importantes:

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Se référer aux rubriques 7 et 8.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:
16. 5. 1. Date de la première édition: 17/04/13
16. 5. 2. Date de la révision précédente: 14/04/15
16. 5. 3. Date de révision: 23/08/18
16. 5. 4. Version: 3
16. 5. 1. Révision chapitre(s) n°: 1-2-3-6-7-8-11-12-14-16

